

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat se dote d'une stratégie de développement des infrastructures pénitentiaires

Le Conseil d'Etat a accepté cinq crédits d'étude de 400'000 fr. chacun et défini une planification à l'horizon 2025 en matière d'infrastructures pénitentiaires. Il s'agit de faire face à la surpopulation carcérale, d'adapter ses constructions aux besoins sécuritaires en fonction de l'évolution de la population pénitentiaire et de répondre aux mesures du programme de législature. Les nouvelles infrastructures sont dotées d'un budget d'investissement de l'ordre de 100 mios de francs jusqu'en 2022.

A l'instar de nombreux cantons suisses, Vaud manque de places de détention. En parallèle, différents événements ou évolutions intervenus ces dernières années (évasions avec aide extérieure, hausse du nombre de détenus avec des problèmes psychiques) ont montré que les établissements pénitentiaires, pensés en majorité dans la première moitié du 20e siècle, nécessitent une modernisation des niveaux de sécurité. Il convient de les adapter à la population carcérale. Pour y répondre, le Conseil d'Etat s'est doté d'une planification pénitentiaire à l'horizon 2025, qui débute par l'octroi de cinq crédits d'étude de 400'000 fr. Elle comprend les objets suivants :

- Plan directeur du Complexe pénitentiaire de la plaine de l'Orbe (CPPO);
- Construction d'une nouvelle « Colonie ouverte » (80 places nouvelles) et transformation de la « Colonie ouverte » en « Colonie fermée »;
- Sécurisation du CPPO ;
- Centre de prise en charge des personnes sous mesure ou souffrant de troubles psychiques ;
- Construction d'une nouvelle unité Bochuz pour les régimes spéciaux (17 places nouvelles) et transformation-rénovation du pénitencier de Bochuz pour les régimes ordinaires (25 places nouvelles);
- Remplacement du Bois-Mermet.

La planification prévoit un budget d'investissement pour les nouvelles infrastructures d'environ 100 mios jusqu'en 2022. Dans l'immédiat, en outre, le Conseil d'Etat sollicite

un crédit d'investissement de 14,9 millions pour financer l'assainissement des infrastructures techniques des EPO. Les travaux qui devraient débuter en 2015 pour s'achever à fin 2017 prévoient notamment la création d'une chaufferie à bois centralisée ainsi que le remplacement des réseaux d'eau et d'électricité.

Grâce à cette planification à long terme, le Conseil d'Etat met en place une stratégie qui répond aux objectifs du programme de législature et aux besoins sécuritaires. Elle permet également de développer une prise en charge adaptée aux populations carcérales spécifiques, tout en rationalisant l'utilisation des ressources sur le territoire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 juin 2014

DIS, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 021 316 41 51; DFIRE, Pascal Broulis, conseiller d'Etat, 021 316 20 01. Dossier complet sur www.vd.ch

[EMPD credit d ouvrage - assainissement infrastruct techniques EPO](#)
[Dossier_presse-infrastructures penitentiaires 19 06 2014](#)